



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2016.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Dominique BATTMANN qui donne pouvoir à M. Serge EIGENMANN,
- Mme Élisabeth REITEL qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH.

Secrétaire de séance : Mme Caroline HERRMANN.

Date de la convocation : 30 mars 2016.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2016**
- 3°) **Budget principal : approbation du Compte Administratif 2015**
- 4°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif 2015**
- 5°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte Administratif 2015**
- 6°) **Budget principal : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 7°) **Budget annexe « Forêt » : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 8°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 9°) **Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 10°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 11°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 12°) **Vote des taux d'imposition 2016**
- 13°) **Budget principal : vote du budget primitif 2016**
- 14°) **Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2016**



- 15°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2016**
- 16°) **Création de poste**
- 17°) **Chasse : agrément d'un nouvel associé**
- 18°) **Emplois d'été**
- 19°) **Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : révision des statuts**
- 20°) **Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé**
- 21°) **Cession de terrain**
- 22°) **Animations été**
- 23°) **Motion de soutien au régime local**
- 24°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 25°) **Délégations extérieures**
- 26°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caroline HERRMANN, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2016

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Budget principal : approbation du Compte Administratif 2015

M. le Maire rappelle les réalisations de l'année écoulée, notamment la mise en accessibilité et la transformation de l'Espace Schuffenecker en cabinet médical, la réalisation d'un parking sur l'ancien emplacement du monument aux Morts, la réfection de trottoirs, entre autres. Il précise que la commune a remboursé 205 000,- € de capital en 2015.

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. STOECKLIN pour les six points suivants et quitte la salle. Ce dernier récapitule les montants des chapitres budgétaires des sections fonctionnement et investissement de l'année 2015.



Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard STOECKLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal, dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	106 668,49		903 081,04	-	1009 749,53
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	525 889,37	282 413,04	804 992,75	918 587,96	1330 882,12	1201001,00
TOTAUX	525 889,37	389 081,53	804 992,75	1821669,00	1330 882,12	2 210 750,53
Résultat de clôture	- 136 807,84	-	-	1016 676,25	- 136 807,84	1016 676,25
Restes à réaliser	61000,00	61000,00			61000,00	61000,00
Totaux cumulés	- 197 807,84	61000,00	-	1016 676,25	- 197 807,84	1077 676,25
TOTAUX	-	136 807,84	-	1 016 676,25	-	879 868,41

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 4 - Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gérard STOECKLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Forêt », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	5 105,83	-		33 452,75	5 105,83	33 452,75
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	1 108,45	5 105,83	19 722,78	86 446,52	20 831,23	91 552,35
TOTAUX	6 214,28	5 105,83	19 722,78	119 899,27	25 937,06	125 005,10
Résultat de clôture	- 1 108,45	-	-	100 176,49	- 1 108,45	100 176,49
Restes à réaliser	78 000,00	-			78 000,00	-
Totaux cumulés	- 1 108,45	-	-	100 176,49	- 1 108,45	100 176,49
TOTAUX	-	79 108,45	-	100 176,49	-	21 068,04

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



- 21 068,04 € en recettes de fonctionnement (compte 002).



après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du budget annexe « Forêt » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 11 - Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe « Lotissement Stribich » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du budget annexe « Lotissement Stribich » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 12 – Vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2016 et le produit attendu de la fiscalité directe locale. Conformément aux recommandations de la commission « finances », il propose de maintenir les taux 2015.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales telles que mentionnées ci-dessous :

➤ Taxe d'habitation :	9,82 %	soit un produit de	180 295,00 €
➤ Taxe foncière (bâti) :	9,46 %	soit un produit de	130 548,00 €
➤ Taxe foncière (non bâti) :	56,08 %	soit un produit de	8 356,00 €
➤ CFE :	16,20 %	soit un produit de	49 199,00 €

Soit une recette fiscale de 368 398,00 €.



Point 13 – Budget principal : vote du budget primitif 2016

Vote du budget primitif 2016

M. le Maire rappelle que les propositions de la commission « Finances » ont été communiquées à tous les conseillers et précise que les taux d'imposition 2016 votés précédemment ont été intégrés à ces propositions. Il passe en revue les différents chapitres de la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 654 250,41 €.

Pour la section investissement, M. le Maire passe en revue les différents chapitres de recettes et de dépenses. Il indique l'inscription de 100 000,-€ de crédits à l'article 2128 – autres agencements et aménagements pour la réalisation de l'aire de jeux du Stribich. Il signale également, l'inscription de 50 000,-€ à l'article 2116 – cimetière en vue de l'agrandissement de ce dernier. Cette section s'équilibre à 1 445 358,25 €, soit un montant total de 3 099 608,86 € pour le budget primitif 2016. M. le Maire propose l'adoption de ce budget aux membres du conseil.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : MM. KUNTZMANN et SCHEUBEL), adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2016 du budget principal.

Point 14 – Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2016

M. le Maire précise les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « Forêt » qui s'équilibrent respectivement à 57 768,04 € et 148 066,49 € soit un total de 205 834,53 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : MM. KUNTZMANN et SCHEUBEL), adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2016 du budget annexe « Forêt ».

Point 15 – Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2016

M. le Maire rappelle les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « Lotissement Stribich » qui s'équilibrent respectivement à 1 170 000,- € et 1 170 000,- € soit un total de 2 340 000,- € compte tenu de la nécessité d'inscrire des crédits pour les opérations d'ordre de fin de gestion.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2016 du budget annexe « Lotissement Stribich ».

Point 16 – Création de poste

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal (ou de l'établissement) ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de rédacteur à temps non complet avec effet au 1^{er} mai 2016 selon une quotité correspondant à 28/35^{ème} du temps plein.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.



La création de ce poste, est devenue nécessaire afin d'assurer les procédures de dématérialisations des documents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2016.

Point 17 – Chasse : agrément d'un nouvel associé

M. le Maire indique que suite à la démission de M. Jean-Claude SUDAN, l'association de chasse de Bourbach-le-Bas/Sentheim a présenté, en remplacement, la candidature de M. Philippe VIAL. La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable à cette candidature lors de la réunion du 14 mars 2016. M. VIAL ayant fourni toutes les pièces nécessaires, M. le Maire propose d'accorder l'agrément de M. VIAL en tant qu'associé au lot n°1 de Sentheim.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'agrément de M. Philippe VIAL en tant qu'associés au lot n° 1 de Sentheim.

M. le Maire signale la démission de M. GASSER en tant que garde-chasse au mois de février et celle de M. Jean-Pierre JOLIAT en tant qu'associé, depuis la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Point 18 – Emplois d'été

M. le Maire donne la parole à M. JAEG qui rappelle que, la commune fait appel, depuis plusieurs années, à des jeunes pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la période estivale (conges du personnel titulaire). Il a, également, rappelé les critères de sélection : être Sentheimois, majeur et titulaire du permis de conduire B.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette opération en maintenant les critères énumérés ci-dessus.

Point 19 – Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : révision des statuts

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.



Point 20 – Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Point 21 - Cession de terrain

M. le Maire indique que la commune a été interrogée par M. Patrick BISSLER sur la cession éventuelle d'une partie de terrain sur lequel était situé l'ancien monument aux morts. La commission urbanisme, consultée sur ce sujet a émis un avis défavorable à cette cession.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions : Mme HATTENBERGER-BOESCH, MM. BISSLER et SCHEUBEL), ne donne pas suite à la demande de M. Patrick BISSLER.

Point 22 - Animations été

M. le Maire donne la parole à Mme HINGRE qui rappelle que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) finançait partiellement les animations été par le biais d'une subvention abondée par une subvention de la commune. Pour l'année 2015, le montant total des subventions versées au titre des animations été était de 1 225,-€ dont 450,-€ de la DDCSPP. À partir de 2016, cette dernière a informé la commune qu'elle ne renouvellera pas ce dispositif au profit des animations été.

Afin de maintenir et de programmer les animations de l'été 2016, Mme HINGRE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la prise en charge, par la commune, de l'intégralité du montant des subventions accordées pour les actions de l'été prochain.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de prise en charge par la commune du montant de la subvention précédemment versée par la DDCSPP.



Point 23 - Motion de soutien au régime local

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de Sentheim, à l'unanimité des suffrages exprimés, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

À cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Point 24 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Parcelle 65 section 1 – 2 rue de la Forêt (DEC 07/2016)
- Parcelles 337/14 section 18 – 21 rue des Cigognes (DEC 08/2016)
- Parcelle 658/128 section 10 – rue de la Gare (DEC 09/2016)
- Parcelle 118/128 section 3 – 1 rue des Prés (DEC 10/2016)
- Parcelle 4 & 151 section 18 – 12 rue de Mortzwiller (DEC 15/2016)

Il a renouvelé l'adhésion à l'Association du Massif Vosgien (DEC14/2016).

Il a également accepté les indemnités versées par la CIADE pour le sinistre de l'abribus de la place de l'église (DEC 12/2016) ainsi que celles de GROUPAMA pour le sinistre du tracteur (DEC 13/2016).

Il a décidé d'acquérir auprès de la société HAAG SAS, un tracteur de marque John DEERE modèle 6100MC (DEC 11/2016)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Point 25 - Délégations extérieures

Aucun conseiller ne souhaitant intervenir, M. le Maire passe au point suivant.

Point 26 - Divers et Informations

M. le Maire signale que la société Orange va supprimer les cabines téléphoniques publiques, cette opération est programmée le 29 avril prochain.

Il indique, également, que l'entreprise BEHRA va effectuer des travaux de zinguerie sur plusieurs bâtiments communaux et a débuté aujourd'hui par la sacristie.

Il remercie les membres de la commission « Environnement - Cadre de vie – Tourisme » au travers de Mme HINGRE pour le travail fourni dans le cadre de la décoration du village.

Il remercie, également, Mme HINGRE et Mme DE FARIA pour la réalisation d'un livret d'accueil de la commune dont il fait distribuer un exemplaire à chaque conseiller municipal.



Mme FONTAINE et M. KUNTZMANN interviennent à propos de la file d'attente qui se forme régulièrement le matin devant le cabinet médical. Mme FONTAINE propose que les patients puissent au minimum attendre dans le sas. M. le Maire indique qu'il va se rapprocher de M. DUVAL, directeur de l'ASAME afin de débattre de l'accueil des patients et des horaires du cabinet médical.

M. EIGENMANN intervient pour signaler qu'à la suite de l'assemblée générale de l'Association de la Maison des Œuvres de Sentheim (AMOS), il trouve déplacé que cette association supporte les frais d'abonnement téléphonique pour la mise en œuvre du défibrillateur communal et pour demander à la municipalité de remédier à cette situation. M. JAEG signale que le Football Club de Sentheim supporte également cette situation. M. le Maire répond que la municipalité va étudier ce cas et éventuellement faire une proposition afin de satisfaire toutes les parties, lors d'une prochaine réunion.

Mme HINGRE signale que l'opération « Haut-Rhin propre » aura lieu le samedi 23 avril prochain.

M. KUNTZMANN interroge Mme FONTAINE à propos de l'état de la Grand'rue. Mme FONTAINE fait part qu'elle n'a pas encore eu de retour suite à la constatation de cet état par le personnel du Conseil Départemental et par l'entreprise en charge des travaux.

Mme HERRMANN demande ce qu'il advient des castors en bronze. M. le Maire lui répond que ces derniers, initialement prévus d'être installés près de la nouvelle fontaine, décorent, pour l'instant, le secrétariat de la mairie depuis hier.

M. le Maire signale le don du sang le 26 avril prochain.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 5 avril 2016

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2016**
- 3°) **Budget principal : approbation du Compte Administratif 2015**
- 4°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif 2015**
- 5°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte Administratif 2015**
- 6°) **Budget principal : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 7°) **Budget annexe « Forêt » : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 8°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- 9°) **Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 10°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 11°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte de Gestion 2015**
- 12°) **Vote des taux d'imposition 2016**
- 13°) **Budget principal : vote du budget primitif 2016**
- 14°) **Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2016**
- 15°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2016**
- 16°) **Création de poste**
- 17°) **Chasse : agrément d'un nouvel associé**
- 18°) **Emplois d'été**
- 19°) **Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : révision des statuts**
- 20°) **Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR) : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé**
- 21°) **Cession de terrain**
- 22°) **Animations été**
- 23°) **Motion de soutien au régime local**
- 24°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 25°) **Délégations extérieures**
- 26°) **Divers et Informations.**



NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. EIGENMANN	
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. JAEG	
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		